



	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon (ES) 1907/2006, dans le sens de (EU) 453/2010	Date d'émission : Date de révision :	25.09.2013 15.10.2017
	NETTOYANT POUR CUIR / PENTYL NITRITE	Page :	1 / 7

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / de l'entreprise

1.1	Identificateur de produit	
	Dénomination :	Nettoyant pour cuir / Pentyl nitrite (pentyl nitrite, di-sec butyl carbinol, 1-pentanol)
	Numéro d'identification :	Non spécifié
	Numéro d'enregistrement :	Non spécifié
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation pertinente :	Nettoyant pour cuir
	Utilisations déconseillées :	Non spécifié
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Distributeur :	Com. Out Développement
	Lieu des activités ou siège :	8 square Sainte Croix de la Bretonnerie 75004 Paris - France
	Téléphone :	0148051448 (lundi au vendredi – 10h / 17h)
	Personne responsable :	pmarin@comout.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Centre antipoison : consulter le site www.centres-antipoison.net	
	Centre antipoison de Paris : 0140054848	

SECTION 2: Identification des dangers

2.1	Classification de la substance :	Le produit est classé comme produit dangereux, Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.	
	Effets dangereux pour la santé :	Toxique par ingestion et par inhalation,	
	Effets dangereux pour l'environnement :	Ne sont pas classés	
	Effets physico-chimiques :	Hautement inflammable	
	Classification de la substance ou du mélange		
	Classification selon (ES) 1272/2008 :	Code de classe et de catégorie de danger :	Code des phrases standard de danger :
		Flam. Liq. 2	H225
		Acute Tox. 4	H302
		Acute Tox. 4	H332
		Skin Irrit. 2	H315
		Eye Irrit 2	H319
		STOT SE 3	H335
	Classification selon 67/548/CEE :	Classification :	Phrases "R" :
		F	11
		Xn	20/22
		Xi	36/37/38
2.2	Éléments d'étiquetage		
	Symboles de danger :	 	
	Mention d'avertissement :	danger	

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon (ES) 1907/2006, dans le sens de (EU) 453/2010 NETTOYANT POUR CUIR / PENTYL NITRITE	Date d'émission :	25.09.2013
		Date de révision :	15.10.2017
		Page :	2 / 7

	Phrases standard de danger :	H225 Liquide et vapeurs très inflammables H302 Nocif en cas d'ingestion H332 Nocif par inhalation H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux H335 Peut irriter les voies respiratoires.
	Instructions de sécurité :	P 102 Tenir hors de portée des enfants P 210 Tenir à l'écart des flammes nues – Ne pas fumer P 261 Éviter de respirer les vapeurs P 262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P 271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P 378 Utiliser de la mousse, du CO ₂ ou de l'eau pour l'extinction
2.3	Autres dangers	Les mélanges et composants ne sont pas classés comme PBT ou vPvB, les composants ne sont pas, à la date de rédaction de la fiche de données de sécurité, repris dans l'annexe XIV de la directive REACH ni dans la liste des produits potentiels pour l'annexe XIV de la directive REACH.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Composants

nom de la substance	concentration	Numéro d'index CAS ES	Classification		
			Classification selon 67/548/CEE	Classification selon (ES) 1272/2008	
Nitrite de pentyle	36.4 %	007-020-00-9 463-04-7 207-332-7	F,R11 Xn R20/22	Flam Liq. 2 Acute Tox. 4 Acute Tox. 4	H225 H302 H332
di-sec butyl carbinol	13.8 %	137-32-6 205-289-9	R10 Xn, R20 Xi, R36/37/38	Flam Liq. 3 Acute Tox. 4 Skin Irrit 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3	H226 H332 H315 H319 H335
1-pentanol	22.4 %	603-200-00-1 71-41-0 200-752-1	R10 Xn, R20 Xi, R37/38	Flam Liq. 3 Acute Tox. 4 Skin Irrit 2 STOT SE 3	H226 H332 H315 H335

SECTION 4: Premiers secours

4.1	Description des premiers secours
	Tenir compte de la sécurité personnelle du sauveteur et de celle de la victime. En cas de besoin d'assistance médicale, présenter au médecin cette liste de données de sécurité ou, si elle n'est pas disponible, l'emballage ou l'étiquette du produit. Si des problèmes de santé apparaissent ou en cas de doute et dans les cas d'ingestion accidentelle et d'atteinte des yeux, rechercher dans tous les cas une assistance médicale et présenter les informations de cette liste de données de sécurité.
	En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. Si la victime ne respire pas, appliquer une méthode de respiration artificielle. Consulter un médecin.
	Par contact avec la peau : Laver à l'eau courante et au savon. Consulter un médecin.
	Par atteinte des yeux : Rincer les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
	En cas d'ingestion : Ne rien placer dans la bouche des personnes ayant perdu conscience. Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon (ES) 1907/2006, dans le sens de (EU) 453/2010 NETTOYANT POUR CUIR / PENTYL NITRITE	Date d'émission :	25.09.2013
		Date de révision :	15.10.2017
		Page :	3 / 7

L'inhalation ou l'ingestion du produit entraîne un rougissement du visage, des céphalées en pulsions, une forte tachycardie, de la faiblesse, une perte d'orientation, un changement d'humeur, des nausées et une perte de conscience. Le contact avec la peau ou les yeux peut provoquer une irritation.
En cas de contact cutané intense et de longue durée peut apparaître une forte irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Aucun traitement immédiat ni spécifique n'est connu. Les antidotes et contre-indications ne sont pas connus.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction	
Convenants :	CO ₂ , mousse (légère, moyenne, lourde) ou eau
Inconvenants :	Non spécifiées
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Des produits toxiques de combustion apparaissent, avec une forte chaleur irradiante
5.3 Conseils aux pompiers	Équipement de protection contre la chaleur irradiante, appareils respiratoires

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Ne pas respirer les vapeurs, limiter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un vêtement de protection et des gants, si besoin des lunettes de protection ou un écran de visage et un moyen efficace de protection des voies respiratoires. Dans les locaux fermés, il est nécessaire d'assurer la ventilation.
6.2 Mesures pour la protection de l'environnement	Éviter toute fuite et ne pas renverser, sauf en cas de risque personnel. Éviter l'atteinte des canalisations. Empêcher la libération du produit dans l'environnement.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Récouter mécaniquement, laisser les restes se mélanger à un sorbant convenable, par exemple de la sciure de bois, et placer dans un conteneur pour liquidation.
6.4 Références à d'autres sections	Sections 7, 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Ne pas respirer les vapeurs, limiter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un vêtement de protection et des gants, si besoin des lunettes de protection ou un écran de visage. Les vapeurs des produits volatils forment avec l'air, sous haute concentration, un mélange explosif. Utiliser seulement dans des locaux bien ventilés avec amenée d'air frais. Remarque importante : Ne pas utiliser de lentilles de contact lors du travail.
7.2 Conditions de stockage sûr, y compris éventuelles incompatibilités	Stocker en emballage fermé, dans des locaux ventilés et à une température inférieure à 15 °C. L'entrepôt doit être muni d'une boîte de pharmacie et d'une source d'eau potable.
7.3 Utilisations finales particulières	Non spécifiées

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle	Mesures générales de sécurité et d'hygiène du travail. En cours de travail, ne pas manger, boire ni fumer. Avant toute interruption et après le travail, se laver les mains à l'eau chaude et au savon, traiter avec une crème réparatrice. Limites d'exposition selon l'arrêtée n° 361/2007 Sb :			
Dénomination du produit (du composant) :	CAS	PEL mg/m ³	NPK-P mg/m ³	Remarque :
Non spécifié				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon (ES) 1907/2006, dans le sens de (EU) 453/2010 NETTOYANT POUR CUIR / PENTYL NITRITE	Date d'émission :	25.09.2013
	Date de révision :	15.10.2017
	Page :	4 / 7

Valeurs limites des index de tests biologiques (432/2003 Sb, annexe 2) :	Non spécifié
DNEL	Non spécifié
PNEC	Non spécifié

8.2	Contrôles de l'exposition
Mesures générales de sécurité et d'hygiène du travail. En cours de travail, ne pas manger, boire ni fumer. Avant toute interruption et après le travail, se laver les mains à l'eau chaude et au savon, traiter avec une crème réparatrice.	
Limitation de l'exposition du personnel	
Protection des voies respiratoires :	Demi-masque avec filtre contre les émanations organiques
Protection des yeux :	Lunettes de protection, fermées, ou écran de visage
Protection des mains :	Gants de protection. Il est nécessaire de respecter la durée d'utilisation des gants, recommandée par le fabricant.
Protection de la peau :	Vêtement de travail avec traitement antistatique
Limitation d'exposition de l'environnement	
Limiter par tous les moyens techniques possibles les risques de contamination des eaux de surface, de la nappe phréatique et du sol.	

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect :	Liquide
Odeur :	L'information n'est pas disponible
Masse moléculaire :	L'information n'est pas disponible
Seuil olfactif :	L'information n'est pas disponible
pH (sous 20°C) :	Ne se mesure pas
Point de fusion / point de congélation (°C) :	L'information n'est pas disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) :	104 – 105 °C (pentyl nitrite)
Point d'éclair (°C) :	- 40°C (pentyl nitrite)
Taux d'évaporation :	L'information n'est pas disponible
Inflammabilité :	L'information n'est pas disponible
Limite d'inflammabilité ou d'explosivité :	
limite supérieure (% en volume) :	Ne se mesure pas
limite inférieure (% en volume) :	Ne se mesure pas
Pression de vapeur :	L'information n'est pas disponible
Densité de vapeur :	L'information n'est pas disponible
Densité relative (20°C) :	0,86 g/cm ³ (pentyl nitrite)
Solubilité :	L'information n'est pas disponible
Coefficient de partage n-octanol / eau :	L'information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité :	L'information n'est pas disponible
Température de décomposition :	L'information n'est pas disponible
Viscosité :	L'information n'est pas disponible
Propriétés explosives :	L'information n'est pas disponible
Propriétés comburantes :	L'information n'est pas disponible
9.2	Autres informations
Ne sont pas disponibles	

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1	Réactivité
Données non spécifiées	
10.2	Stabilité chimique
Données non spécifiées	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses
Données non spécifiées	
10.4	Conditions à éviter

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon (ES) 1907/2006, dans le sens de (EU) 453/2010 NETTOYANT POUR CUIR / PENTYL NITRITE	Date d'émission :	25.09.2013
		Date de révision :	15.10.2017
		Page :	5 / 7

	Aucune en cas d'utilisation compétente
10.5	Matières incompatibles Acides, alcool
10.6	Produits de décomposition dangereux La combustion produit des oxydes toxiques d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques	
11.1	Informations sur les effets toxicologiques
a)	Toxicité aiguë Les informations ne sont pas disponibles; le produit est classé comme nocif par ingestion ou par inhalation.
b)	Corrosion / irritation cutanée Irritant pour la peau.
c)	Lésions oculaires graves / Irritation oculaire Irritant pour les yeux
d)	Sensibilisation respiratoire ou cutanée Sur base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.
e)	Mutagenèse sur les cellules germinales Sur base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.
f)	Cancérogénicité Sur base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.
g)	Toxicité pour la reproduction Sur base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.
h)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique Irritant pour les voies respiratoires
h)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Sur base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.
i)	Danger par aspiration Sur base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.





SECTION 12: Informations écologiques	
12.1	Toxicité
	Poissons Les données ne sont pas disponibles.
	Algues Les données ne sont pas disponibles.
	Daphnies Les données ne sont pas disponibles.
	Bactéries Sur base des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas atteints.
12.2	Persistance et dégradabilité La substance (pentyl nitrite) est très volatile et, au contact de l'eau, s'évapore rapidement dans l'atmosphère. Elle fait partie des produits à biodégradabilité rapide.
12.3	Potentiel de bioaccumulation Aucun effet significatif ni risque critique n'est connu.
12.4	Mobilité dans le sol Aucun effet significatif ni risque critique n'est connu.
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB Le produit n'est pas estimé comme PBT ni vPvB
12.6	Autres effets néfastes Nocif pour les organismes aquatiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination	
13.1	Méthodes de traitement des déchets
	a) Méthodes convenant à l'élimination de la substance ou du produit et des emballages pollués :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon (ES) 1907/2006, dans le sens de (EU) 453/2010 NETTOYANT POUR CUIR / PENTYL NITRITE	Date d'émission :	25.09.2013
	Date de révision :	15.10.2017
	Page :	6 / 7

	<p>Les restes de produit, les matériaux pollués et les emballages vides non consignés doivent être liquidés par le producteur de déchets en accord avec la loi sur les déchets et immondices.</p> <p>Les emballages utilisés, dûment vidés, doivent être remis à un point de collecte des emballages utilisés. Les emballages avec des restes de produit doivent être déposés à un endroit spécifié par la commune pour les déchets dangereux ou remis à une personne compétente pour le traitement des déchets dangereux.</p> <p>Numéro de déchet : 160508</p>
b)	<p>Caractéristiques physico-chimiques qui peuvent influencer le traitement des déchets :</p> <p>Le produit est classé comme dangereux pour la santé humaine.</p>

	c) Limitation d'élimination des déchets par l'intermédiaire de la canalisation : Ne pas mélanger avec les immondices communales. Ne pas liquider dans les canalisations ni dans les cours d'eau.
d)	Mesures spécifiques de sécurité pour le traitement recommandé des déchets : Ne sont pas spécifiées.

SECTION 14: Informations relatives au transport				
14.1	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (pentyl nitrite)			
	Numéro UN : 1993			
14.2	Nom d'expédition des Nations Unies			
	<i>Transport routier ADR :</i>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (pentyl nitrite)		
	<i>Transport ferroviaire RID :</i>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (pentyl nitrite)		
	<i>Transport maritime IMDG :</i>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (pentyl nitrite)		
	<i>Transport aérien ICAO/IATA :</i>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (pentyl nitrite)		
14.3	Classes de danger pour le transport			
	<i>Transport routier ADR</i>	<i>Transport ferroviaire RID</i>	<i>Transport maritime IMDG :</i>	<i>Transport aérien ICAO/IATA :</i>
	3	3	3	3
	Classification			
	<i>Transport routier ADR</i>	<i>Transport ferroviaire RID</i>		
	F1	F1		
14.4	Groupe d'emballage			
	<i>Transport routier ADR</i>	<i>Transport ferroviaire RID</i>	<i>Transport maritime IMDG :</i>	<i>Transport aérien ICAO/IATA :</i>
	II	II	II	II
	Symboles de danger (Kemler)			
	<i>Transport routier ADR</i>			
	33			
	Symboles de sécurité			
	<i>Transport routier ADR</i>	<i>Transport ferroviaire RID</i>	<i>Transport maritime IMDG :</i>	<i>Transport aérien ICAO/IATA :</i>
				
	Remarque: Code pour les tunnels : D/E			
	<i>Transport routier ADR</i>	<i>Transport ferroviaire RID</i>	<i>Transport maritime IMDG :</i>	<i>Transport aérien ICAO/IATA :</i>
			Polluant maritime : pas EmS : F-E, S-E	PAO: 353 CAO: 364
14.5	Dangers pour l'environnement			
	Le produit n'est pas dangereux pour l'environnement;			
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
	Non spécifiées			
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC			
	Ne se fait pas.			

SECTION 15: Informations réglementaires
--

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon (ES) 1907/2006, dans le sens de (EU) 453/2010	Date d'émission : 25.09.2013 Date de révision : 15.10.2017
	NETTOYANT POUR CUIR / PENTYL NITRITE	Page : 7 / 7

15.1	Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Directive CE 1907/2006 (REACH) Directive CE 1272/2008 (CLP)
15.2	Évaluation de la sécurité chimique Pas

SECTION 16: Autres informations																																																			
a)	Modifications faites dans la fiche de données de sécurité dans le cadre de la révision : aucune																																																		
b)	Clef ou légende des abréviations :																																																		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>CAS</td><td>Identificateur numérique univoque, utilisé en chimie pour les produits et substances chimiques</td></tr> <tr><td>CLP</td><td>Classification, indication, emballage</td></tr> <tr><td>EC50</td><td>Concentration de substance avec atteinte de 50 % de la population</td></tr> <tr><td>IC50</td><td>Concentration entraînant 50 % de blocage</td></tr> <tr><td>LC50</td><td>Concentration mortelle de substance, entraînant la mort de 50 % de la population</td></tr> <tr><td>LD50</td><td>Dose mortelle de substance, entraînant la mort de 50 % de la population</td></tr> <tr><td>EINECS</td><td>Liste européenne des substances chimiques existant sur le marché</td></tr> <tr><td>EmS</td><td>Plan d'urgence</td></tr> <tr><td>ICAO</td><td>Organisation internationale de transport civil aérien</td></tr> <tr><td>IATA</td><td>Association internationale des transporteurs aériens</td></tr> <tr><td>IMDG</td><td>Transport maritime international de produits dangereux</td></tr> <tr><td>MFAG</td><td>Brochure de premiers soins</td></tr> <tr><td>MARPOL</td><td>Convention internationale contre la pollution depuis les bateaux</td></tr> <tr><td>REACH</td><td>Enregistrement, estimation et limitation des produits chimiques (Directive du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006)</td></tr> <tr><td>vPvB</td><td>Hautement persistant et hautement bio-accumulatif</td></tr> <tr><td>IBC M</td><td>Directive internationale pour la construction et l'équipement des bateaux pour le transport général de produits chimiques dangereux</td></tr> <tr><td>Flam. Liq. 2</td><td>Liquides inflammables, catégorie 2</td></tr> <tr><td>Flam. Liq. 3</td><td>Liquides inflammables, catégorie 3</td></tr> <tr><td>Acute Tox. 4</td><td>Toxicité aiguë, catégorie 4</td></tr> <tr><td>Skin Irrit. 2</td><td>Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2</td></tr> <tr><td>Eye Irrit. 2</td><td>Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2</td></tr> <tr><td>STOT SE 3</td><td>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires</td></tr> <tr><td>F</td><td>Très inflammable</td></tr> <tr><td>Xn</td><td>Nocif</td></tr> <tr><td>Xi</td><td></td></tr> </table>	CAS	Identificateur numérique univoque, utilisé en chimie pour les produits et substances chimiques	CLP	Classification, indication, emballage	EC50	Concentration de substance avec atteinte de 50 % de la population	IC50	Concentration entraînant 50 % de blocage	LC50	Concentration mortelle de substance, entraînant la mort de 50 % de la population	LD50	Dose mortelle de substance, entraînant la mort de 50 % de la population	EINECS	Liste européenne des substances chimiques existant sur le marché	EmS	Plan d'urgence	ICAO	Organisation internationale de transport civil aérien	IATA	Association internationale des transporteurs aériens	IMDG	Transport maritime international de produits dangereux	MFAG	Brochure de premiers soins	MARPOL	Convention internationale contre la pollution depuis les bateaux	REACH	Enregistrement, estimation et limitation des produits chimiques (Directive du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006)	vPvB	Hautement persistant et hautement bio-accumulatif	IBC M	Directive internationale pour la construction et l'équipement des bateaux pour le transport général de produits chimiques dangereux	Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2	Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4	Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2	Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2	STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires	F	Très inflammable	Xn	Nocif	Xi	
CAS	Identificateur numérique univoque, utilisé en chimie pour les produits et substances chimiques																																																		
CLP	Classification, indication, emballage																																																		
EC50	Concentration de substance avec atteinte de 50 % de la population																																																		
IC50	Concentration entraînant 50 % de blocage																																																		
LC50	Concentration mortelle de substance, entraînant la mort de 50 % de la population																																																		
LD50	Dose mortelle de substance, entraînant la mort de 50 % de la population																																																		
EINECS	Liste européenne des substances chimiques existant sur le marché																																																		
EmS	Plan d'urgence																																																		
ICAO	Organisation internationale de transport civil aérien																																																		
IATA	Association internationale des transporteurs aériens																																																		
IMDG	Transport maritime international de produits dangereux																																																		
MFAG	Brochure de premiers soins																																																		
MARPOL	Convention internationale contre la pollution depuis les bateaux																																																		
REACH	Enregistrement, estimation et limitation des produits chimiques (Directive du Parlement européen et du Conseil (CE) n° 1907/2006)																																																		
vPvB	Hautement persistant et hautement bio-accumulatif																																																		
IBC M	Directive internationale pour la construction et l'équipement des bateaux pour le transport général de produits chimiques dangereux																																																		
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2																																																		
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3																																																		
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4																																																		
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2																																																		
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2																																																		
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 3, Irritation des voies respiratoires																																																		
F	Très inflammable																																																		
Xn	Nocif																																																		
Xi																																																			
c)	Importants renvois à la littérature et aux sources de données Non spécifiés																																																		
d)	Liste des phrases standard sur les dangers et / ou instructions de sécurité d'emploi																																																		
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr><td>H225</td><td>Liquide et vapeurs très inflammables</td></tr> <tr><td>H302</td><td>Nocif en cas d'ingestion</td></tr> <tr><td>H332</td><td>Nocif par inhalation</td></tr> <tr><td>H226</td><td>Liquide et vapeurs inflammables</td></tr> <tr><td>H315</td><td>Provoque une irritation cutanée.</td></tr> <tr><td>H319</td><td>Provoque une sévère irritation des yeux.</td></tr> <tr><td>H335</td><td>Peut irriter les voies respiratoires.</td></tr> <tr><td>R10</td><td>Inflammable</td></tr> <tr><td>R20</td><td>Nocif par inhalation</td></tr> </table>	H225	Liquide et vapeurs très inflammables	H302	Nocif en cas d'ingestion	H332	Nocif par inhalation	H226	Liquide et vapeurs inflammables	H315	Provoque une irritation cutanée.	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	H335	Peut irriter les voies respiratoires.	R10	Inflammable	R20	Nocif par inhalation																																
H225	Liquide et vapeurs très inflammables																																																		
H302	Nocif en cas d'ingestion																																																		
H332	Nocif par inhalation																																																		
H226	Liquide et vapeurs inflammables																																																		
H315	Provoque une irritation cutanée.																																																		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.																																																		
H335	Peut irriter les voies respiratoires.																																																		
R10	Inflammable																																																		
R20	Nocif par inhalation																																																		

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon (ES) 1907/2006, dans le sens de (EU) 453/2010 NETTOYANT POUR CUIR / PENTYL NITRITE	Date d'émission :	25.09.2013
		Date de révision :	15.10.2017
		Page :	8 / 7

	R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
	R11	Hautement inflammable
	R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
	P 102	Tenir hors de portée des enfants
	P 210	Tenir à l'écart des flammes nues – Ne pas fumer
	P261	Éviter de respirer les vapeurs
	P 262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
	P 271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
	P 378	Utiliser de la mousse, du CO ₂ ou de l'eau pour l'extinction
e)	Instructions pour la formation Formation concernant la manipulation de produits chimiques selon la loi sur la sécurité et l'hygiène du travail.	
f)	Autres informations Non spécifiées	